



PÔLE FLORE HABITATS
148 rue Pasteur - 73000 Chambéry
T 04 79 26 65 75 - P 06 45 58 78 09
www.pifh.fr

Comité de suivi du Pôle d'information flore-habitats

29 mars 2018

Compte-rendu



Liste des participants :

Nom, Prénom	Structure
BERNARD Cécile	Région Auvergne-Rhône-Alpes
BITAUD Olivier	SFO Rhône-Alpes
BONNASSIEUX Didier	ONF Rhône-Alpes-Auvergne
CERANGE Bernard	SFO Rhône-Alpes
COURTIEU Yves	FMBDS
DURBIN Philippe	SFO Rhône-Alpes
FRAPPA Fabrice	Conseil départemental de la Loire
GARDIEN Stéphane	ACNJ / FRAPNA Ain
GOURGUES Frédéric	Gentiana
GUERIN Cécile	RNN Marais de Lavours
GILLERME Nicolas	CBN Massif central
KRISTO Ornella	CBN alpin
LEFEBVRE Matthieu	Muséum de Grenoble
LIENARD Bertrand	CBN alpin
LOPEZ-PINOT Dominique	ASTERS CEN 74
MARTINET Alain	Région Auvergne-Rhône-Alpes
PARIS Perrine	CEN Rhône-Alpes
ROUSSE Didier	FRAPNA Rhône
SOUVESTRE David	Région Auvergne-Rhône-Alpes
TISON Jean-Marc	Société Linnéenne de Lyon
VAHE Lucile	CBN alpin



Liste des excusés :

Structure
Association Bugey Nature
Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre
Commune de la Terrasse
Conservatoire et Jardin Botaniques de Genève
Centre de recherches sur les écosystèmes d'altitude
DDT Ain
DDT Isère
Département de l'Ain
Département de l'Ardèche
Département de la Drôme
Département de la Haute-Loire
Département du Puy-de-Dôme
Département de la Savoie
DREAL AuRA
FRAPNA Loire
FRAPNA Ardèche
Lo Parvi
PN Vanoise
PNR Baronnies Provençales
Société d'Economie Alpestre de Savoie
Syndicat du Vuache
Syndicat mixte du Salève
Syndicat du bassin versant de la Reyssouze
UMR Espaces Univ. Nice Sophia Antipolis



Introduction

Cécile BERNARD, responsable du service « Programmation, Etudes » au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, introduit la réunion en rappelant que le Pôle d'information flore-habitats constitue un enjeu important pour la Région tout comme les autres Pôles existants ou en phase de construction. Elle excuse la DREAL qui ne peut être représentée lors de ce comité de suivi.

David SOUVESTRE, chargé de mission au sein du service « Programmation, Etudes » précise ses missions : outre le suivi des Pôles régionaux, il est l'interlocuteur des Conservatoires d'espaces naturels et participe à la mise en œuvre du SRCE.

L'animation du Pôle évolue : Ornella KRISTO et Lucile VAHE (CBNA) interviendront toutes deux dans l'animation du PIFH (pas d'évolution du nombre d'ETP).

Ce comité de suivi est particulier puisqu'il ne concerne que les adhérents au PIFH comme l'a souhaité le comité de pilotage réuni le 22 janvier 2018. En effet, il a été convenu de présenter la nouvelle Charte du Pôle aux seuls adhérents dans un premier temps.

Actualités du PIFH

Diaporama associé : [presentation_pifh_cosu.pptx](#)

Réseau du PIFH

Adhérents

Le réseau du PIFH continue de s'agrandir avec 13 nouvelles adhésions en 2017. Il compte 76 adhérents sur le territoire rhônalpin. La liste des adhérents est tenue à jour : <http://www.pifh.fr/pifhcms/index.php/adhesion>

On note en 2017 les premières adhésions d'organismes de recherche.

Conventions temporaires

Le nombre de conventions temporaires signées annuellement reste important (70 conventions en 2017). Chaque année, de nouvelles structures passent des conventions avec le PIFH (8 nouvelles structures en 2017).

Les études préalables à l'élaboration d'un document d'urbanisme (essentiellement PLU) et les études d'impact représentent la majorité des études pour lesquelles des conventions sont signées.



Présentation de l'outil

Les sessions de présentation et les formations à la plateforme PIFH se sont poursuivies en 2017. Deux sessions départementales ont notamment été organisées :

- en Savoie le 5 avril 2017 ;
- en Haute-Savoie le 12 juin 2017.

Ces sessions ont permis d'aboutir à de nouvelles adhésions.

Mutualisation des données

Un suivi des données mutualisées par les partenaires est réalisé. En 2017, des volumes importants de données ont été envoyées aux CBN alpin et du Massif central pour mise en ligne sur le PIFH. La liste des fournisseurs de données est systématiquement intégrée dans la lettre d'information du Pôle (lettre FLORA, éditée en fin d'année).

Un tableau de suivi de l'intégration des données a été [mis en ligne](#).

La procédure de validation et de traitement des données a été optimisée en 2016/2017 de manière à réduire au maximum les délais d'intégration dans le PIFH. Ainsi, des couches de référence sont constituées afin que certaines données de taxons communs et déjà connus dans les secteurs d'observation soient validées automatiquement.

⇒ *Quel est le délai d'intégration des données dans le PIFH ?*

Le délai actuel est supérieur à un an. Les CBN travaillent à la diminution de ce temps de traitement notamment en complétant les couches de référence au fur et à mesure de la validation des données. De gros jeux de données sont arrivés en 2017, de la part de partenaires qui produisent beaucoup de données et qui n'avaient pas encore transmis leurs données. Lorsque ces jeux de données seront intégrés, les délais devraient se raccourcir.

Un premier test de remontée des données vers l'INPN (dans le cadre du SINP) a été réalisé par le CBNA en juin 2017. Ont été transmises :

- l'ensemble des données précises produites par le CBNA, le Parc national de la Vanoise, le Parc national des Ecrins et la FRAPNA Ain (à leur demande) ;
- l'ensemble des données à la maille (10x10km) et à la commune présentes dans la base de données CBNA (y compris les données mutualisées par les partenaires du PIFH).

Le CBNMC prépare un envoi similaire.

Groupes de travail

Au-delà de son rôle de centralisation et de diffusion des données, le PIFH joue un rôle central dans l'animation de projets régionaux et la mise en synergie des acteurs. Ce volet constitue une attente forte de la Région.

Trois groupes de travail ont été constitués depuis 2011 : flore ; habitats et végétations ; stratégie de conservation de la flore.

Habitats et végétations

Une réunion du groupe de travail (GT) s'est tenue en mai 2016 et a validé la liste rouge des végétations de Rhône-Alpes. La méthodologie, qui a été communiquée à l'UICN et au



MNHN (afin d'alimenter les réflexions sur cette thématique), a reçu un avis favorable du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes en avril 2017.

Les documents issus de ce travail sont disponibles sur le site du PIFH : <http://www.pifh.fr/pifhcms/index.php/ressources/telechargement/LISTE-ROUGE-ET-CATALOGUE-DES-V%C3%89G%C3%89TATIONS/>

⇒ *Qu'en est-il de la Liste rouge nationale de la flore vasculaire et de la révision des listes d'espèces protégées ?*

Le travail relatif à l'élaboration de la Liste rouge s'est poursuivi de manière intense ces derniers mois, il est en cours de finalisation. La liste des espèces protégées au niveau national sera élaborée sur la base de la Liste rouge. La révision des listes régionales devrait être réalisée ensuite. Le calendrier précis de la révision des listes d'espèces protégées n'est pas connu.

Stratégie de conservation

Afin de connaître et de planifier au mieux les actions de conservation de la flore, une stratégie a été élaborée. Plusieurs réunions du groupe de travail (la dernière ayant eu lieu en mai 2016) ont permis d'aboutir à trois documents (téléchargeables ici : <http://www.pifh.fr/pifhcms/index.php/ressources/telechargement/STRATEGIE-DE-CONSERVATION/>) :

- une feuille de route : synthèse des actions menées et propositions de mise en œuvre de la stratégie ;
- un document présentant la démarche et les méthodes de travail ;
- un rapport détaillé présentant la priorisation des taxons, la typification des actions, le bilan des actions et des propositions d'orientations.

Un travail similaire a été mené à l'échelle de l'ex région Auvergne. Un chapeau commun aux deux stratégies est en cours de finalisation.

⇒ *Un lien avec le Pôle gestion est-il envisagé sur ce sujet ?*

De nombreux liens sont en effet envisageables (sur cette thématique et sur d'autres). Les Pôles se tiennent informés de leurs avancées respectives au cours de réunions trimestrielles. Pour l'instant, ces échanges n'ont pas abouti à une interopérabilité des outils mais c'est un objectif qui reste d'actualité.

Flore

Ce groupe de travail s'était réuni en 2011 et 2012 pour participer à l'élaboration de la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes et à la définition des espèces sensibles du PIFH. Il se réunira à nouveau fin avril ou début mai 2018 pour étudier la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la plaine rhodanienne (le périmètre exact de la zone concernée sera envoyé avec les documents préparatoires.)

Plateforme web

La fréquentation de la plateforme fait l'objet d'un suivi. Sur trois années de suivi, on observe une progression du nombre d'utilisateurs.



Un nouveau module de saisie en ligne est utilisable depuis juin 2017 (disponible ici : http://pifh.fr/pifh/pifh/index.php/saisie_en_ligne/saisie_redirection). Peu d'observations ont été saisies depuis. Le PIFH ne s'est pas positionné dans les sciences participatives et beaucoup de structures partenaires ont déjà des outils de saisie de leurs observations. Cependant, cela constituait une attente importante des partenaires du PIFH, les opérateurs du PIFH sont donc intéressés par des retours de la part des utilisateurs afin d'améliorer le module si nécessaire.

Une page de présentation des ressources gérées par les CBN a été mise en ligne sur la plateforme web (<http://pifh.fr/pifhcms/index.php/ressources/doc>). Elle présente les actions relatives à la documentation, à l'iconographie et aux herbiers. Des liens vers ces ressources sont proposés.

Plusieurs améliorations ont été apportées dans le cadre de l'amélioration continue de la plateforme.

⇒ *Est-il envisagé de développer une fonctionnalité permettant d'interroger les données par observateur ou par structure produisant les données ?*

Cette demande avait en effet été formulée par le Muséum de Grenoble il y a quelques temps. Les demandes d'améliorations sont centralisées et font l'objet, chaque année, d'une priorisation. Le niveau de priorité est déterminé en fonction du nombre d'utilisateurs intéressés par l'amélioration proposée. En fonction des financements disponibles, les améliorations sont réalisées ou mises en attente. Concernant l'interrogation par structure, elle n'a pas pu être réalisée jusqu'à présent mais reste dans la liste des améliorations à apporter.

Mise à jour des données

En Août 2017, un ajout des données collectées en 2014-2015-2016 par le CBNA a été réalisé sur les départements de l'Ain, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie. Les données diffusées sur les départements de l'Ardèche, de la Loire et du Rhône correspondent aux données récoltées jusqu'en 2014.

Une mise à jour globale des données sera réalisée début mai couplée à une mise à jour du référentiel vers TAXREF v10. Les données de bryophytes du CBNMC seront mises en ligne à ce moment-là (seules les données côté CBNA étaient accessibles jusqu'à présent).



Mise à jour de la Charte du PIFH

La première Charte du PIFH, signée en février 2013 avait été rédigée en compatibilité avec le premier protocole SINP. Elle concernait uniquement le territoire rhônalpin.

La mise à jour du protocole SINP et la fusion des régions ont nécessité la mise à jour de la Charte du PIFH.

SINP

Une circulaire publiée en mai 2013 présentait la seconde version du protocole SINP. Suite à cette parution, de nombreux représentants des plateformes régionales ont fait part de leurs inquiétudes en lien avec ce nouveau protocole. Les règles de diffusion n'étaient en effet pas cohérentes avec celles appliquées en régions. De nombreuses réunions ont permis d'aboutir à une version plus consensuelle du protocole, publiée en octobre 2017.

Le nouveau protocole :

- prévoit l'échange de données complètes et géographiquement précises (précision maximale connue) entre les plateformes régionales et la plateforme nationale (INPN). Les plateformes régionales ne pourront pas « flouter » les données au moment de la transmission vers l'INPN (les producteurs privés pourront choisir de ne pas transmettre la localisation précise de leurs observations). Les données échangées sont des données élémentaires d'échange (DEE), c'est-à-dire des données mises au format SINP. Les échanges se font dans les deux sens. Un identifiant unique est mis en place pour éviter les doublons ;
- réaffirme que l'échelon régional constitue l'entrée principale des données (un seul point d'accès sera à privilégier) ;
- distingue différents niveaux de diffusion des données :
 - o visualisation des données en ligne sur le site de l'INPN (par défaut, données à la maille et à la commune. Données précises si le producteur en fait explicitement la demande) ;
 - o téléchargement des données à la maille et à la commune (via formulaire à remplir, licence associée) ;
 - o communication des données précises sur demande. La demande sera gérée au niveau national si elle concerne plusieurs régions, et au niveau régional si elle concerne une seule région. Cette communication fera l'objet d'une convention.
- prévoit l'intégration et le suivi des données de biodiversité visées par la Loi biodiversité ;
- réaffirme le principe d'une diffusion limitée des données sensibles (à la maille, à la commune ou au département voire aucune diffusion selon le niveau de sensibilité). La localisation précise des données sensibles peut faire l'objet d'une demande spécifique, gérée au cas par cas. Les personnes habilitées par le COPIL SINP ont un accès total aux données sensibles (DREAL, AFB, MNHN) ;
- la validation des données interviendra à trois niveaux : producteur / plateforme régionale / plateforme nationale.



Enquête auprès des signataires

Une enquête a été réalisée auprès des signataires de la Charte (DREAL, Région, huit Départements rhônalpins) pour faire un point sur leur connaissance du PIFH et les actions mises en place pour répondre aux engagements définis dans la Charte.

La participation a été très faible (3 réponses : Département de la Loire, Département de l'Isère, Département de la Drôme) et a permis de mettre en avant les points suivants :

- les signataires communiquent globalement peu sur le PIFH ;
- il est nécessaire de mettre en place une stratégie de valorisation du PIFH au niveau local ;
- il est nécessaire d'accompagner les signataires dans la mise en place d'une communication interne et externe.

Le Département de la Loire est le seul Département représenté lors de ce comité de suivi. Fabrice FRAPPA qui le représente confirme la nécessité d'un accompagnement pour mettre en place une communication interne afin de mutualiser les données de l'ensemble des services. La communication externe via le Département ne paraît pas très adaptée et la communication sur le site du Département est difficilement envisageable.

⇒ *La fusion des communautés de communes induit plusieurs choses : un territoire d'intervention plus grand et une montée en compétences. Les communautés de communes, à l'inverse des Départements, pourraient être porteuses d'une communication sur le PIFH.*

Les communautés de communes peuvent en effet constituer des interlocuteurs pertinents dans ce contexte de valorisation locale du PIFH.

Stéphane GARDIEN précise que le site « Patrimoines de l'Ain » pourrait être un bon canal pour diffuser des informations sur le PIFH.

Alain MARTINET précise que la Région a certainement des progrès à faire sur la communication liée au PIFH.

Plusieurs participants déplorent l'absence de la DREAL et s'interrogent sur un manque d'intérêt de l'État pour le PIFH. La Région et le CBNA rappellent l'intérêt de la DREAL pour les Pôles et indiquent que l'absence de la DREAL ne traduit pas un désengagement de l'État.

Évolutions de la Charte du PIFH

Plusieurs évolutions majeures sont présentées.

Périmètre du PIFH

Au niveau géographique, le PIFH s'étendra sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les thématiques concernées sont les suivantes : flore vasculaire, bryoflore, fonge, algues, lichens, végétations, habitats.



Concernant la fonge, un partenariat vient d'être mis en place avec la FMBDS. Cette dernière se chargera de la centralisation et de la validation des données relatives à la fonge non lichénisée. Les lichens seront également intégrés dans le PIFH. Le CBNMC a développé une compétence lichens et assurera la validation des données sur son territoire d'agrément. Des adhérents de la FMBDS, membres de l'Association française de lichénologie pourront être sollicités pour valider les données lichens du territoire d'agrément du CBNA.

La question d'une liste d'espèces sensibles se pose. La fonge étant particulièrement concernée par une problématique de cueillette.

Fonctionnement du PIFH

L'organisation des instances du PIFH évolue : les COPIL et les COSU seront organisés à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes (organisation géographique tournante).

L'adhésion sera ouverte aux bureaux d'études. En effet, l'ouverture de l'adhésion à certaines structures de droit privé et pas à d'autres ne pouvait s'expliquer juridiquement. Les bureaux d'études n'ayant pas un territoire d'étude défini, il est convenu qu'ils ne bénéficieront pas d'un code d'accès permanent mais solliciteront le PIFH, au fur et à mesure de leurs études, pour obtenir un code temporaire sur leur zone d'étude (sans avoir besoin de remplir une convention). Plusieurs participants déplorent le fait que les associations et les bureaux d'études soient considérés de la même manière dans le cadre du SINP. Il est précisé que les opérateurs du Pôle ont travaillé activement pour faire reconnaître le fonctionnement du PIFH auprès du SINP national et qu'il a fallu trouver des compromis.

L'adhésion se fera désormais en deux temps (comme prévu dans le SINP) :

- une phase de pré-adhésion durant laquelle la structure obtiendra un code d'accès aux données ;
- l'adhésion définitive interviendra après versement des données au PIFH dans un délai de 6 mois. A l'issue des 6 mois, un échange sur les transmissions devra être engagé entre la structure adhérente et le PIFH. Face à des réticences pour mutualiser les données dans le PIFH, les opérateurs se réservent la possibilité d'interrompre l'accès aux données précises.

⇒ *Les adhérents actuels qui transmettent des données sont-ils concernés par ces deux phases d'adhésion ?*

Non, ils sont directement considérés comme adhérents au PIFH puisqu'ils respectent d'ores et déjà les engagements prévus dans la Charte.

La durée d'application de la Charte est retirée. En conséquence, les modalités de retrait sont reprécisées.

La nouvelle Charte précise les modalités d'échange des données entre le PIFH et le SINP national. Un échange semestriel est envisagé.



Ré-adhésion

Les évolutions de la Charte nécessitent une consultation des adhérents actuels pour qu'ils se prononcent sur leur ré-adhésion.

La Charte a été validée techniquement au cours du COPIL du 22 janvier 2018. La consultation politique est en cours (Charte soumise à la délibération des Départements). Dès la fin de cette consultation, la ré-adhésion sera possible. La Charte sera transmise aux adhérents dès que possible.

Élargissement du PIFH à l'Auvergne

Une enquête a été réalisée durant l'automne 2017 auprès des acteurs auvergnats pour connaître leurs pratiques et leurs attentes en termes de mutualisation des données et de constitution d'un réseau d'acteurs. Les réponses ont été peu nombreuses (10 réponses pour 52 structures sollicitées). Environ la moitié des acteurs connaissent déjà le PIFH. La moitié des acteurs centralisent leurs données dans une base de données unique. Tous les acteurs ayant participé à l'enquête souhaitent intégrer un réseau régional d'acteurs.

En 2017, une présentation du PIFH a été réalisée par le CBNMC lors des réunions des réseaux départementaux de connaissance et de conservation de la flore. De nouvelles présentations sont à prévoir en 2018.

Les fonctionnalités actuelles du PIFH seront étendues au territoire auvergnat courant 2018.

- ⇒ *Une extension des compétences des CBN sur la faune est-elle prévue comme cela est le cas en Franche-Comté ? Ce qui faciliterait les liens avec le ou les Pôle(s) faune(s) qui seront créés.*

Cela n'est pas envisagé. La Région rappelle que l'opérateur du futur Pôle faune n'est pas identifié. L'association Flavia réalise l'étude de préfiguration du Pôle invertébrés mais cela ne préjuge en rien du futur opérateur. Il y a un vrai souhait de voir émerger un Pôle faune. Il n'est pas prévu que les CBN développent une compétence faune, mais des synergies sont déjà envisagées avec le futur Pôle invertébrés.